

P'TIT JOURNAL DE LIGNORELLES

DECEMBRE 2013



**La mairie est ouverte chaque mercredi
de 14 heures à 18 heures**

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Le 19 février Chiara BOUCHARD PANET demeurant 6 impasse des lilas
Le 9 avril Sacha CORNILLON demeurant 1 rue chantemerle
Le 22 mai Armand LAVANTUREUX demeurant 13 rue des carillons
Le 27 juin Eliwen PAUZAT demeurant 4 allée du champ fermé
Le 23 septembre Isaac OUSSALEM demeurant 3 rue des vignes

DECES :

Le 6 mars Josseline RANGOT demeurant 4 rue auxerroise
Le 28 septembre Camille VANDEWIELE demeurant 2 rue Saint Jacques
Le 11 octobre Lucien CHAVIGNON demeurant allée du champ fermé
Le 30 octobre Marcelle CARTAUT demeurant 8 rue de Chablis
Le 22 novembre Lucien BONAN demeurant 8 rue des carillons
Le 5 décembre Roland RANGOT demeurant 4 rue auxerroise

OCCUPATIONS ET PREOCCUPATIONS DE VOS ELUS

REUNION DU 10 JANVIER 2013

Modification du contrat de location de la salle des fêtes
Modification des tarifs et du montant de la caution
Etude des travaux de la rue de Milaine avec Monsieur BONNOTTE
Travaux envisagés avec la CCVS (chemin de la ruellotte, drainage mur cimetiére et place de l'église)



Drainage



Mise en place du concassé

REUNION DU 15 FEVRIER 2013

Bilan positif de l'année 2012 de notre association de loisirs AC2L
et élection du bureau pour 2013
Démission du président de la société de chasse.



Rappel : la société de chasse étant communale, elle doit déposer, comme toute association communale, ses comptes une fois par an à la mairie.

Rythmes scolaires : la semaine scolaire s'étalera sur 4 jours ½. Délibération pour reporter l'application de ces nouveaux rythmes à la rentrée 2014 2015 pour organiser le transport et l'accueil des enfants... sans compter le coût supplémentaire.

Nous avons déposé une demande de subvention pour les travaux des marches du cimetière

Rappel réglementation : si une haie fait moins de 2 mètres de haut, elle doit être en retrait d'au moins 50 cm de la rue ou de la route. Si une haie fait plus de 2 mètres de haut, elle doit être en retrait d'au moins 2 mètres de la rue ou de la route

Dans tous les cas, les branches et racines doivent être coupées en limite du domaine public et ne pas empiéter sur celui-ci

Travaux de la rue de Milaine : la loi sur l'accessibilité nous oblige à la création d'un caniveau qui sera à 1 m 40 de la rive de la rue ou à la mise en place de bandes cloutées pour malvoyants.



REUNION DU 6 MARS 2013

Délibération et convention avec la Préfecture de l'Yonne pour la dématérialisation des actes. 2 devis proposés

Devis pour la place de l'église et le mur d'enceinte du cimetière

Réflexions sur le site internet

Préparatifs budget 2013

Un règlement du cimetière communal est en cours d'élaboration

REUNION DU 19 MARS 2013

Vote des quatre taxes

Délibération pour la vente du camion de pompiers

Salle des fêtes : parquet taché après une location

Réflexions sur l'aménagement de la place de l'église

Courrier de la DDT concernant les effluents viticoles, prélèvements prévus en 2013.

REUNION DU 4 AVRIL 2013

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2012

Vote du budget 2013

Salle des fêtes : changement des tarifs au 01 08 2013 et imputation

de 150 euros sur la caution du locataire ayant rendu la salle des fêtes avec un parquet taché.



REUNION DU 2 MAI 2013

Délibération sur la longueur de la voirie communale

2,364 kms de rues 14,327 kms de routes

Le camion de pompiers doit passer aux mines avant d'être vendu

Fusion des communautés de communes : la CCVS et la CCP formeront au 1^{er} janvier la CCPC communauté de communes du pays chablisien

Plan communal de sauvegarde : ce plan est obligatoire pour anticiper la sauvegarde des habitants en cas de catastrophe

Délibération pour convention avec l'ATESAT qui nous permet de bénéficier des appuis techniques, matériels et humains pour les appels d'offres et l'établissements de certains devis.

Courrier de la Préfecture concernant des dépôts sauvages de déchets.

Ouverture des plis pour les travaux de la rue de Milaine.

VIDE GRENIER

Le vide grenier a connu un vif succès. Le printemps ayant été maussade, et les emplacements étant gratuits, il y a eu plus d'exposants qu'habituellement. Et le comité AC2L a assuré la bonne humeur et le service buvette et grillades.

REUNION DU 6 JUIN 2013

Noël s'occupe de faire réparer la roue du camion de pompiers

Rue de Milaine : entreprise EUROVIA obtient le marché pour 57 964,62 euros HT

A la prochaine rentrée scolaire, il y aura 24 enfants à l'école communale. Courrier à Monsieur le président du SIVOS pour que l'institutrice ne soit pas seule.

La subvention cantonale pour les travaux de la rue de Milaine est de 3 973 euros.

REUNION DU 4 JUILLET 2013

Ouverture du site internet de la commune

Accord subvention marches du cimetière : 3 179 euros

Dégât des eaux dans l'école et la mairie suite aux orages

Rappel du conseil général : tout accès sur une voie départementale est soumis à une demande de permission déposée en mairie et transmise au gestionnaire de la voie

Remplacement de l'escalier du clocher/pigeonnier de l'église



REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2013

Madame PERROT part en retraite le 30 mars 2013.
Nous devons envisager de la remplacer.
Candidatures à déposer en mairie
Courrier à la société de chasse concernant le dépôt sauvage
derrière le rendez vous de chasse.
Nous demandons aux chasseurs de veiller à la propreté de l'endroit après
l'intervention de l'employé communal.



REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2013

Les travaux de la rue de Milaine sont achevés
et l'acquéreur du camion de pompiers (un collectionneur)
pourra venir le chercher.
Madame SQUARCIONI, responsable de l'agence territoriale
d'Auxerre a eu l'obligeance de se déplacer, suite à notre courrier,
concernant la circulation des poids lourds sur la route de Beines.
La direction « Lignorelles » à la sortie de Beines sera retirée
et l'itinéraire conseillé par Bleigny le Carreau deviendra obligatoire.
Courrier au SIVU pour demander la date de remplacement du
surpresseur pour notre alimentation en eau potable.
Notre commune aura un siège au sein de la nouvelle communauté de communes CCPC.



RANDONNEE

Une trentaine de marcheurs se sont retrouvés au départ sur le parking du foyer malgré un temps maussade.

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2013

Rue de Milaine : la circulation venant de la grande rue sera prioritaire.
Acquisition d'un photocopieur/imprimante suite à panne
Achat de sel de déneigement
Rythmes scolaires : le retour à la classe du mercredi matin rompt ce
qui a été mis en place en réduisant de moitié les activités
périscolaires encadrées par des professionnels
Les ¾ d'heures sont bien trop courts pour pratiquer une réelle
activité
La non obligation aux élèves d'assister à ces activités ajoute une
sérieuse incertitude pour la gestion quotidienne
Le coût sera à la charge des communes
Une candidature pour remplacer Madame PERROT. Les candidatures sont recevables jusqu'à la fin du mois
de février 2014.
Madame PERROT travaille à 4/35^{ème} de temps pour la commune. Pour l'entretien de l'école, il faut s'adresser
au SIVOS et envoyer sa candidature à Monsieur ARNOULTS.
La compétence incendie ne pourra pas être reprise par la nouvelle communauté de communes, de ce fait la
commune recevra directement du SDIS sa facture annuelle.



SOIREE BEAUJOLAIS



Une vingtaine de convives a joyusement festoyé.

REPAS DES AINES



Les 18 convives ont festoyé dans la bonne humeur. Autour des deux doyens, Thérèse GALLOIS et Roger BOUVET, l'association AC2L a aimablement servi nos aînés, comme chaque année, avec beaucoup de gentillesse.

REUNION DU 5 DECEMBRE

Prévisions de travaux pour 2014 : impasse des lilas, canalisations d'eau et enrobé.

REMISE DE MEDAILLES



A la salle des fêtes de Ligny le Châtel, Thierry HAMELIN reçoit la médaille d'argent des mains de Monsieur le président du conseil général; Noël POURANTRU n'a pu être présent.
A tous les deux nos félicitations et nos remerciements.

ELECTIONS MARS 2014

Les élections auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Si vous êtes candidat aux prochaines élections municipales, n'attendez pas pour vous faire connaître à la mairie.

Chaque candidat doit remplir un acte officiel de candidature accompagné de la copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'attache à la commune. Le dossier doit être envoyé à la préfecture au plus tard le 3^{ème} jeudi qui précède le jour de scrutin à 18 heures.

Les candidatures peuvent être isolées ou groupées.

Une personne n'ayant pas fait acte de candidature ne pourra pas être élue.

Le scrutin sera majoritaire (possible d'enlever ou de rajouter des noms).

Au 1^{er} tour : majorité absolue au 2^{ème} tour : majorité relative.

Le conseil municipal sera composé de 11 membres.

Normalement, vous devriez recevoir une brochure explicative de l'Etat.

HISTOIRE ET HISTOIRES

Le 6 août 1930 : Monsieur le Maire expose au conseil que les travaux de goudronnage de la chaussée dans la traversée du pays vont être effectués incessamment.

Le conseil : considérant d'une part que le goudronnage constituera un danger pour la circulation notamment en hiver, par suite de la déclivité du sol, considérant d'autre part qu'il n'a pas été tenu compte de l'avis verbal exprimé par le conseil, lequel s'était élevé contre la proposition de goudronnage faite par l'administration vicinale, proteste auprès de Monsieur le Préfet contre le goudronnage dont il est question.

Le 19 juillet 1931, le maire expose au conseil la nécessité qu'il y aurait pour la commune de construire dans un angle de la cour de l'école qui est très vaste, un préau fermé pouvant servir à la fois de salle de jeux pour les écoliers et de salle aux réunions. Le conseil après en avoir délibéré décide la construction dudit préau et approuve les devis détaillés établis par Monsieur DROIN maître maçon à Lignorelles, lequel devis s'élève à 28 071,97 francs.

Le 11 mars 1930, le conseil vote une subvention de 100 francs en faveur des victimes des inondations du midi.

Le 12 janvier 1913, Monsieur le Président communique à l'assemblée une délibération du conseil municipal de la ville d'Auxerre tendant à la création à Auxerre d'un marché hebdomadaire pour la vente du petit bétail. Considérant que cette création ne peut qu'être utile aux intérêts des cultivateurs de la région, émet un avis favorable à l'établissement de ce marché tel qu'il est demandé par le syndicat de la boucherie.

Le 14 janvier 1907, Monsieur le Maire donne lecture d'une note de Monsieur le Préfet en date du 30 décembre 1906 d'après laquelle le service départemental de la vaccination gratuite a occasionné en 1906 dans la commune de Lignorelles une dépense de 2,25 francs dont l'avance a été faite par le budget départemental. Conformément à la loi, la commune est tenue de contribuer à cette dépense pour une somme de 0,56 francs, représentant 25 % du montant total des frais.

Le 3 février 1907, le conseil municipal, considérant que la commune n'a pas d'horloge publique, demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à pouvoir faire exécuter des sonneries civiles pour baptêmes, mariages ou enterrements, dans le but de faire connaître l'heure du rassemblement.

Le 25 mai 1902, le conseil municipal décide de prélever la somme de 150 francs pour secours aux sinistrés de la Martinique.



BONNES FETES A TOUTES ET A TOUS

